



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°13 • JUILLET 2021

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

ÉDITO



© FFE/PSY

Cette année 2021 est inédite à bien des égards. De par la violence et la durée de cette pandémie, l'ensemble de la société est largement impacté. Personne ne pouvait prédire que

la Covid-19 s'installerait aussi durablement dans nos quotidiens. Chacun a dû et doit encore puiser dans ses ressources pour continuer à vivre malgré tout.

Les mesures économiques adoptées par le Gouvernement et le Parlement doivent être saluées. Elles ont permis de diminuer l'impact des confinements successifs et soutenir des acteurs en difficulté, parmi lesquels ceux du secteur sportif et notamment équestre. À ce titre, l'aide de 20 millions d'euros au bénéfice des établissements équestres recevant du public aura été d'un grand soutien pour nos adhérents qui ont dû faire face à des fermetures successives tout en devant

poursuivre les soins de leurs équidés. Nous saluons également l'engagement du Ministre Denormandie d'avoir soutenu un protocole permettant aux propriétaires et à des cavaliers de venir pour assurer l'exercice physique indispensable au bien-être des animaux. Le Plan de Relance devra au même titre, soutenir la reprise et notamment à l'aide du « Pass'sport » pour que les plus jeunes puissent retrouver le chemin d'une pratique sportive au sein des fédérations.

Cette année est aussi celle des Jeux Olympiques et Paralympiques dont l'organisation est tristement marquée par la crise sanitaire. Nos cavaliers ont conscience que ces jeux sont attendus par tous les Français dans ce contexte difficile. Ils sont prêts à nous faire rêver en renouvelant l'exploit réalisé à Rio avec les médailles d'or et d'argent.

Donnons envie à chacun de pratiquer l'équitation en compétition ou en pleine nature !

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

RÉFORME DES TAUX DE TVA

Les négociations sont en cours

Proposée en janvier 2018 par la Commission européenne, la révision de la Directive 2006/112 portant sur la politique des taux est actuellement discutée par le Conseil. Sous l'impulsion de la Présidence Portugaise du Conseil de l'Union européenne, les discussions se sont déroulées sur les dérogations et la liste des biens et services pouvant être éligibles à des taux réduits de TVA. Au-delà de l'engagement de la France à soutenir un taux réduit de TVA pour la filière cheval en ECOFIN, il est désormais essentiel que l'ensemble des Etats-membres soutienne l'éligibilité des activités équinées aux taux réduits de TVA.

À cette fin, la FFE suit activement ces travaux avec ses partenaires européens individuellement, mais aussi au sein de la fédération équestre européenne (EEF) et du réseau européen du cheval (EHN).

C'est un enjeu primordial pour la filière équine française mais aussi pour celles d'autres Etats-membres. Les travaux seront désormais poursuivis sous Présidence Slovène du Conseil de l'Union européenne au cours des prochains mois. La FFE espère que cette réforme sera conclusive pour la filière avant le début de la Présidence Française de l'Union européenne en janvier 2022.





LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023-2027

La définition d'agriculteur actif sera décisive pour le secteur équestre

Au terme de longues discussions en trilogues, la Commission et le Parlement européens, ainsi que le Conseil de l'Union européenne – réunissant les Ministres en charge de l'Agriculture – sont parvenus en juin à un accord politique.

Lors de la précédente programmation de la PAC, la définition d'agriculteur actif avait été largement pénalisante pour les établissements équestres en raison d'intégration dans la liste négative des « terrains de sport et de loisirs permanents ». Il est déterminant que les dirigeants d'établissements équestres soient éligibles lorsque ceux-ci disposent d'activités d'élevage, de prairies et des terres cultivées.

Il revient désormais selon [l'article 4 d\) du texte négocié](#) par les trois institutions que la France définisse les notions d'activité agricole et d'agriculteur actif. Les travaux menés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du Plan Stratégique National, en cours d'élaboration,

seront décisifs pour que les termes de la Loi des Territoires ruraux prennent pleinement effet dans l'application concrète de la PAC.

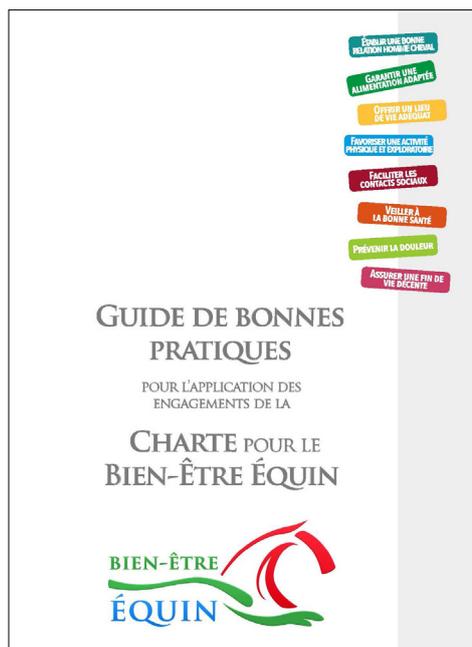


© Adobe Stock

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Reconnaissance des engagements des acteurs de terrain, débats français et européens

Engagée aux côtés de ses partenaires depuis 2016 pour la Charte du Bien-être équin, la FFE a également contribué significativement à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés. Soumis depuis plusieurs mois à l'ANSES, [le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a validé ce guide](#). Cela témoigne de l'engagement des parties prenantes pour mettre en œuvre des préconisations de terrain. Dans le cadre des discussions parlementaires portant sur la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, une attestation de connaissance pour tout détenteur d'équidé a été introduite. À l'instar de la capacité de détenteur d'équidé proposée par la FFE depuis 2020 à ses licenciés, cette attestation permettrait en effet que par la validation de connaissances, les besoins des équidés soient satisfaits.



Les discussions se poursuivront au Sénat à la fin septembre.

Également au niveau européen, le bien-être animal est aussi largement évoqué au sein de la commission d'enquête du Parlement européen portant sur la protection des animaux durant le transport ou l'initiative citoyenne européenne « End the cage age ».

La plateforme de bien-être équin initiée en 2017 par la Commission européenne est reconduite jusqu'en 2025.

En réponse à l'appel à candidature publié en mai par la Commission européenne, l'EEF a candidaté, sous l'impulsion de la FFE, afin de faire valoir l'expertise et les besoins des professionnels dans les travaux de cette plateforme qui pourraient avoir trait à la révision de la stratégie européenne du bien-être animal ou du règlement 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n°1255/97.



VIOLENCES SEXUELLES

Les engagements de la FFE pour écouter et sensibiliser

Durant toute l'année 2020, la FFE est restée mobilisée sur le sujet. Dès le début de celle-ci, la fédération a lancé une campagne de sensibilisation qui a incité témoins et victimes à prendre la parole.

Cette campagne s'est tout d'abord traduite par l'ouverture d'une cellule d'écoute à destination des victimes ou témoins de violences sexuelles. À la demande des services de l'Etat, les appels sont désormais traités par les plateformes d'écoute nationales. Une adresse mail dédiée à la réception des signalements de violences sexuelles, et la diffusion d'un visuel destiné à être affiché dans les clubs, viennent compléter ce dispositif. L'ensemble de ces éléments, ainsi que la campagne de communication du ministère des Sports ont été publiés sur la page dédiée du site internet de la fédération, ffe.com. Un relais sur les réseaux sociaux a permis d'informer l'ensemble des acteurs, clubs comme cavaliers, des actions menées sur le sujet.

En parallèle des procédures pénales, la commission disciplinaire de la FFE a d'ores et déjà prononcé plusieurs sanctions pour atteinte à l'éthique.

Enfin, parce que ce sujet doit faire l'objet d'une véritable prise de conscience collective, la fédération et son Président Serge Lecomte ont souhaité aller plus loin. Un groupe de travail a ainsi été constitué afin de développer un plan d'action et de prévention des violences sexuelles dans l'équitation. Il réunit le Président de la FFE ou son représentant, le médecin fédéral, le Président de la Commission disciplinaire de première instance, le Président du Comité d'éthique, la Directrice Technique Nationale, une dirigeante d'établissement équestre victime de violences et la référente FFE en charge des violences sexuelles.

Il a permis d'établir et de suivre la mise en place d'un plan de prévention contre les violences sexuelles dans l'équitation qui se décline en plusieurs axes. En premier lieu, la FFE a signé en février 2021 une convention de partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile pour sensibiliser et former les encadrants, les éducateurs et les bénévoles, en complément des actions déjà engagées contre toutes formes de violence et de discrimination en général. Dans le cadre de cet accord, des sessions de sensibilisation ont eu lieu, réunissant différents publics (DTN, comité fédéral, salariés de la FFE...). Le but de ces formations est d'éveiller les consciences sur les sujets de violences sexuelles et de pédo-criminalité et de permettre aux participants de reconnaître des infractions

**EN PARLER
c'est se libérer**

VIOLENCES SEXUELLES | N'EN PARLE PAS QU'À TON CHEVAL

Victime ou témoin, si tu as des doutes
ou des questions, le **119** est là
pour t'écouter, t'aider et te protéger.

ffe.com/Signalement
signalement@ffe.com

#Tousconcernés

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

potentielles sur le terrain. L'association Colosse aux pieds d'argile est également susceptible d'intervenir dans l'accompagnement des victimes.

En second lieu, la FFE travaille à l'élaboration d'un module d'e-learning, dont la validation sera requise pour obtenir des labels fédéraux. Des questionnaires à destination des dirigeants de clubs et des éducateurs sont également prévus. Enfin, une partie « violences sexuelles » est en cours de création dans les Titres à finalité professionnelle délivrés par la FFE tels que ceux d'Accompagnateur de Tourisme Équestre, d'Animateur d'Équitation et les brevets fédéraux d'encadrement.

Ce plan, qui se déploie depuis le 1er trimestre 2021, a vocation à s'étoffer à court et moyen termes.

Une référente FFE, juriste de formation, a été nommée afin de suivre ce dossier. À l'écoute des victimes, elle est également en charge de la réception des signalements et garantit un cadre de sécurité et de confidentialité dans le traitement et la transmission aux services compétents du ministère des Sports de ces informations sensibles.



ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN

Certification de la Route Européenne d'Artagnan comme Itinéraire Culturel, Promotion 2021

Traversant 15 régions de 6 pays européens différents, la Route européenne d'Artagnan permet de suivre les traces du célèbre mousquetaire, Charles de Batz de Castelmor d'Artagnan, à pied, à vélo ou à cheval. Ce sont en tout 6000 km d'itinéraires qui permettent au voyageur de découvrir des paysages, des cultures mais aussi un patrimoine historique particulièrement riche.

Membres fondateurs de la Route européenne d'Artagnan, la FFE-CNTE (Comité National de Tourisme Equestre) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE) ont travaillé avec un consortium de dix partenaires publics-privés pour porter en premier lieu la candidature de la Route européenne d'Artagnan dans le cadre de fonds européen COSME, « Soutenir une croissance durable et compétitive dans le secteur du Tourisme ». Lauréate de l'appel à projets, la FFE a piloté entre 2016 et 2018 la mise en œuvre de la Route européenne d'Artagnan. Avec l'implication croissante de ses organes déconcentrés, artisans de la création, de l'aménagement et de la pérennisation des itinéraires de la Route, la FFE a poursuivi son engagement aux côtés de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA) au-delà de la période de pilotage du fonds européen.

Axe de développement soutenu par le fonds européen COSME, la FFE s'est donc ensuite logiquement impliquée dans la préparation de la candidature à la certification Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, sujet que la fédération avait étudié préalablement dans son optique d'inscrire les itinéraires équestres au patrimoine mondial protégé par l'UNESCO.

La FITE et son président Frédéric Bouix ont pour leur part régulièrement appuyé l'opportunité que constituait la candidature d'un itinéraire équestre pour la certification Itinéraire culturel auprès de Stefano Dominioni, Directeur de l'institut des itinéraires culturels notamment lors d'un Conseil d'administration de la FITE à Bruxelles en décembre 2015. Auditionnées dans le cadre de l'évaluation de la candidature à la certification Itinéraire culturel, la FFE et la FITE qui avaient encore fin 2020 réaffirmé leur soutien à la Route européenne d'Artagnan, se réjouissent de cette reconnaissance européenne à la hauteur des valeurs portées par ce projet.

Cette nouvelle certification permettra le développement d'une mise en réseau avec des acteurs européens et la création d'échanges avec les autres Itinéraires culturels européens. À l'instar de routes célèbres, espérons que la visibilité conférée par un tel label à la Route européenne d'Artagnan lui confère un aussi bel avenir !



ASSISES DES TERRITOIRES ET ÉLECTIONS DES EXÉCUTIFS LOCAUX

Volonté appuyée d'un travail de proximité avec les acteurs locaux

Lors du renouvellement des instances fédérales au printemps dernier, Serge Lecomte a souhaité initier des Assises des Territoires. Une vaste concertation nationale a été conduite grâce à une enquête en ligne et de nombreuses visioconférences avec les organes déconcentrés et les dirigeants de clubs. Aboutissant à un plan d'actions, ces Assises vont redéfinir les liens entre les organes déconcentrés et la FFE avec une nouvelle répartition des compétences et une optimisation des moyens. Ce travail va également de pair avec le souhait de renforcer les relations avec les exécutifs locaux, Conseils Régionaux et Conseils Départementaux récemment élus. En effet, différents exécutifs ont intégré l'équitation dans les politiques menées lors des précédents mandats avec notamment des plans régionaux en faveur du cheval. La FFE les en remercie et souhaite poursuivre ce travail de proximité.

Les élections des 20 et 27 juin derniers ont été l'occasion de rappeler la particularité de l'équitation qui s'intègre dans différentes politiques publiques pour lesquelles les élus locaux ont un rôle essentiel, qu'il s'agisse des considérations agricoles ou rurales, sportives, touristiques, ou d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'ensemble des acteurs fédéraux est convaincu de l'importance de renforcer ce dialogue pour proposer des actions et des projets correspondant aux besoins des territoires et des cavaliers.





RETROUVEZ

- *Nos cavaliers pendant ces Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo :*

PROGRAMME DES ÉPREUVES*

CONCOURS COMPLET

Vendredi 30 juillet - Dressage équipe & individuel
Part 1 : 01h30 - 4h / Part 2 : 10h30 - 13h10

Samedi 31 juillet - Dressage équipe & individuel
Part 3 : 01h30 - 4h

Dimanche 1er août - Cross équipe & individuel
Cross country : 00h45 - 04h10

Lundi 2 août - Saut d'obstacles
Finale équipe et qualification individuel : 10h - 12h35 / Finale individuel : 13h45 - 14h45

En direct sur le site internet
francetvsport

Heure française



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

PROGRAMME DES ÉPREUVES*

SAUT D'OBSTACLES

Mardi 3 août - qualification individuel
12h - 15h45

Mercredi 4 août - Finale individuel
12h - 14h15

Vendredi 6 août - Qualification équipe
12h - 15h05

Samedi 7 août - Finale équipe
12h - 14h05

En direct sur le site internet
francetvsport

Heure française



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

- *La FFE à l'occasion des prochains rendez-vous :*

- **Équirando 2021** - 30 juillet et 1^{er} août - Lion d'Angers (49)
- **Grand Tournoi** (horse-ball, pony-games et paddock polo) - 4-6 novembre 2021 - Parc Équestre fédéral - Lamotte-Beuvron (41)

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com

